



Associé Co-gérant égalitaire Sarl

Par **Patricia55**, le **03/07/2016** à **21:33**

Bonjour,

J'ai créé en 2007 une sarl (restaurant)et une sci (appartement au dessus du restaurant) associé co-gérant égalitaire avec mon conjoint de l'époque...

Les statuts ont été mal rédigés... L'apport de chacun a été fourni par mon père aujourd'hui décédé... Aucune clause spécifique n'a été signé... Donc tous les deux au même niveau!

Nous avons travaillé tous les deux dans ce restaurant jusqu'en janvier 2009, date à laquelle il a quitté tout travail dans l'entreprise pour aller travailler ailleurs... D'où séparation affective

Moi même restant seule à gérer toutes les tâches de ces deux sociétés avec l'aide de mes deux filles... Toute communication a été rompue, assemblée annuelle jamais approuvé ni signé!

J'ai fait appel à 3 avocats pour trouver une solution mais jamais rien de fait!

J'aimerais qu'il se retire de la société car pourquoi aurait il le droit d'avoir 50% au final alors que c'est moi qui gère tout!

Existe t-il une solution?